

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1557

présenté par
M. Hetzel

à l'amendement n° 1030 de M. Touraine

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'incitation des couples à donner leurs embryons à la recherche entraîne des questionnements éthiques graves pour ces couples qui ne veulent pas voir leurs embryons détruits. Aujourd'hui les stocks accumulés pour la recherche et les lignées dérivées existantes sont largement suffisants pour les recherches à venir et ce, d'autant plus que le développement de la science montre que les modèles les plus prometteurs ne sont pas ceux constitués à partir d'embryons détruits.